

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	69 (1955)
Artikel:	Les supports des armoiries de l'Etat de Suède
Autor:	Bergham, Arvid
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-745989

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les supports des armoiries de l'Etat de Suède

par ARVID BERGHMAN.

Le bon ton en héraldique veut que les armoiries éminentes, celles des Etats, des comtes, des barons, soient accompagnées de tenants ou de supports. Leur nombre est variable ; parfois il n'y en a qu'un et les armoiries de la république d'Islande en ont par exception quatre. Normalement il y a deux supports, un de chaque côté de l'écu.

Les savants discutent de l'origine et de l'usage des supports, mais l'explication la plus probable doit être cherchée dans l'horreur du vide, caractéristique des artistes du moyen âge. Cette horreur les fit non seulement étaler les meubles des écus de manière telle qu'ils les couvrent presque entièrement, mais elle les fit aussi remplir les espaces vides entourant les armoiries de sceaux ronds. Pour cela on a employé bien des dessins différents ; guillochages variés, tiges feuillées ou fleuries, animaux et figures de toute sorte. Ces animaux et figures furent peu à peu regardés comme partie intégrante des armoiries et y furent joints même quand celles-ci n'étaient pas placées sur un sceau ; elles devinrent alors des supports.

Les supports peuvent ou non être en rapport direct avec l'écu qu'ils accompagnent. La France des Bourbons avait deux anges comme tenants ; le Danemark a presque le contraire ; ses armoiries sont tenues par deux sauvages. Les sauvages sont des êtres d'imagination qui dans l'idée du moyen âge peuplaient les grandes forêts, où ils vivaient comme des animaux sauvages. Ils sont couverts de poils, sauf toutefois les seins des femmes, leurs cheveux sont ébouriffés et leur barbe en broussaille. En règle générale, ils sont ceints et couronnés de feuilles, de chêne dans le nord de l'Europe et de vigne dans le sud. Leur seule arme est une massue ou un arbre arraché. Exceptionnellement ils tiennent d'autres objets. De tels sauvages ont aussi servi de tenants aux armoiries de l'Etat de Suède. Les armoiries de Grande-Bretagne sont tenues par un lion et une licorne, celles des Pays-Bas, de Belgique, du Luxembourg et bien d'autres, par deux lions. Les armoiries actuelles de l'Etat de Suède ont aussi deux lions comme supports, et on peut se demander pourquoi. On ne pourra probablement jamais répondre parfaitement à cette question, mais on peut rechercher par quelle voie ces lions se sont introduits. C'est possible grâce à un article récent¹⁾.

Le 2 juillet 1468 Marguerite d'York, nouvelle épouse de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et sœur du roi d'Angleterre, Edouard IV, fit son entrée en Bruges. La ville n'épargna pas les frais pour donner à la haute dame une réception digne d'elle. Entrée par la porte Sainte-Croix elle fut conduite par le magistrat brugeois en cortège solennel dans les rues somptueusement décorées en s'arrêtant à chacun des dix grands échafauds, sur lesquels on représentait des mystères et des jeux tirés de l'histoire antique, jusqu'à l'hôtel du duc, le Prinsenhof. Là une surprise nouvelle l'attendait. Devant le château un grand panneau décoratif avait été dressé, fait de peaux cousues et tendues entre deux poteaux. Sur ce panneau

¹⁾ M. J.-G. De Brouwere, *Les grandes armoiries de Charles le Téméraire ou de l'usage des estampes à sujet héraldique au XV^e siècle*, Annuaire 1949 de la Société héraldique luxembourgeoise.

brillaient les armoiries du duc, tenues par deux lions, somptueusement enluminées d'or et de couleurs et entourées d'un cadre en forme de portique gothique aux fleurons. Sous ce portique, au-dessus des grandes armoiries, cinq écus représentaient les cinq duchés du duc : Bourgogne, Lothier, Brabant, Limbourg et Luxembourg, et sur le cadre lui-même douze écus représentaient ses comtés ; Flandre, Artois, Bourgogne, Charolais, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur, Anvers, Frise, Salins et Malines. Le portique était flanqué de deux colonnes supportant des images de saint André et de saint Georges, et en bas sur le socle on lisait la devise du duc *IE LAY EMPRINS* entre deux briquets du collier de la Toison d'or. Les mâts entre lesquels les peaux avaient été tendues étaient masqués par deux fontaines, en forme l'une d'un archer, l'autre d'un arbalétrier, jetant du vin rouge et blanc dans deux grands bacs de pierre, où chacun pouvait se régaler comme il voulait.

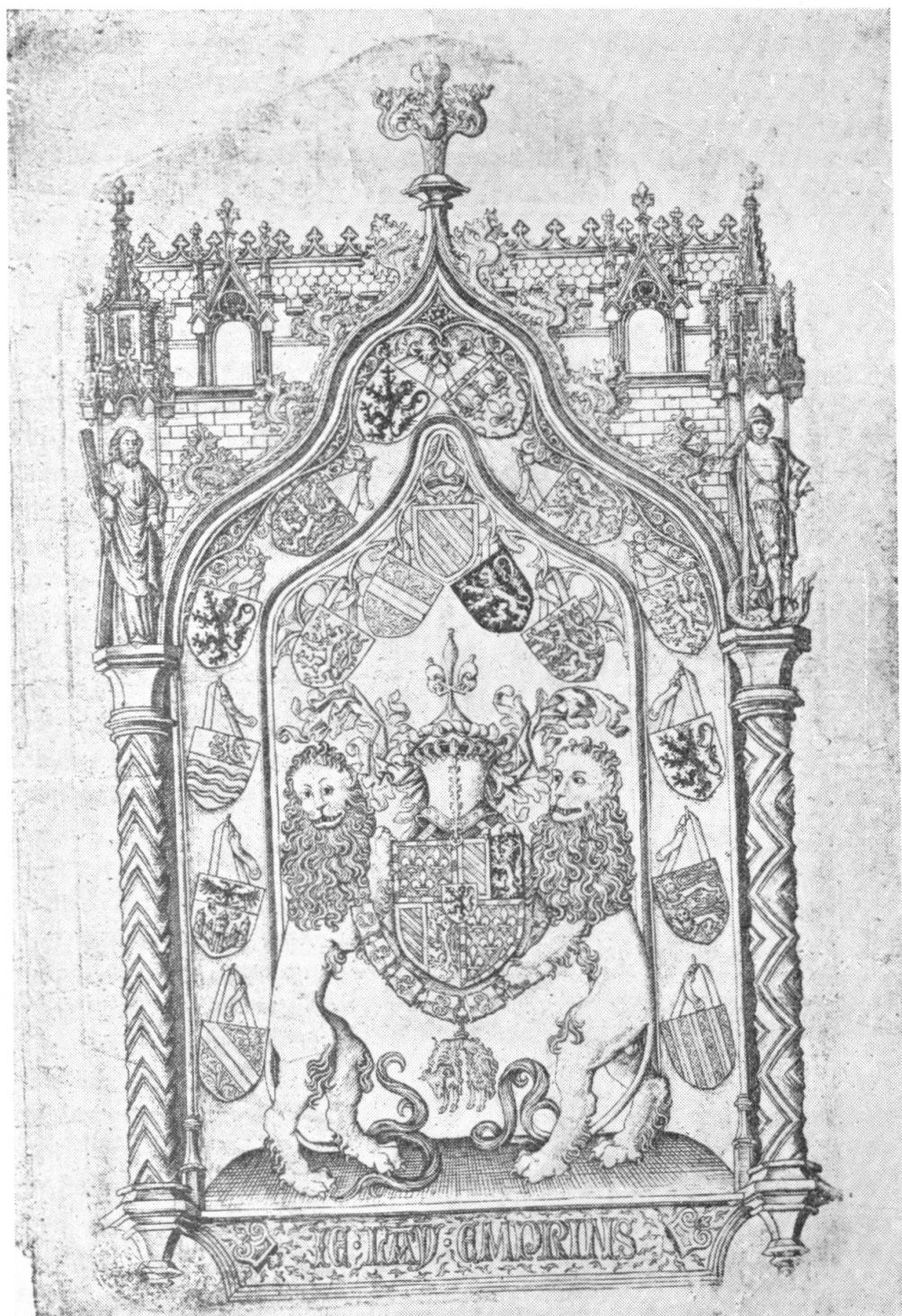
Un tel écran était terriblement exposé aux intempéries pendant toute la durée des solennités, et les comptes nous montrent que l'entretien et le renouvellement ont été difficiles. On peut en conclure que l'image a été exécutée sous forme de gravures sur bois, collées sur fond de cuir, coloriées et dorées à la main. La technique était courante ; il arrivait souvent à l'époque que de grands seigneurs emportassent en voyage des gravures



Fig. 1. Gravure sur bois imprimée dans l'édition néerlandaise du *Fasciculus* (1480).

(Bibliothèque royale de Belgique.)

sur bois de leurs armoiries, et qu'ils les fissent monter sur la porte de la maison où ils descendaient. Les armoiries de Charles le Téméraire, cependant, doivent avoir été d'une classe spéciale par leur taille, et il a sans doute fallu un grand nombre de pièces de bois pour les imprimer. Aucune de ces pièces de bois, ni aucune gravure ne se sont conservées jusqu'à nos jours. C'est pourquoi nous n'aurions pas pu nous faire une idée de l'aspect de cette pièce de luxe héraldique, s'il n'en existait pas une couple de reproductions. L'une est une gravure sur cuivre à la Bibliothèque royale de Bruxelles, attribuée par Max Lehns au maître W. A. Ses dimensions sont 334 × 202 mm. (Planche I). L'autre reproduction est aussi une gravure sur cuivre, actuellement au Cabinet des Estampes du British Museum à Londres ; elle semble être une copie de l'autre mais n'est pas aussi parfaite. Elle est attribuée au « maître aux Banderoles ». Ces deux gravures ont été faites pour donner aux habitants de Bruges et à tous les visiteurs venus pour les noces un souvenir visible des solennités et ont vraisemblablement été très répandues,



Les grandes armoiries de Charles le Téméraire, par le maître WA.
(*Cabinet des Estampes, Bruxelles.*)

quoique seuls ces deux exemplaires nous soient parvenus. Ces gravures sont en bon accord avec les descriptions d'Olivier de La Marche et de Fastré Hollet.

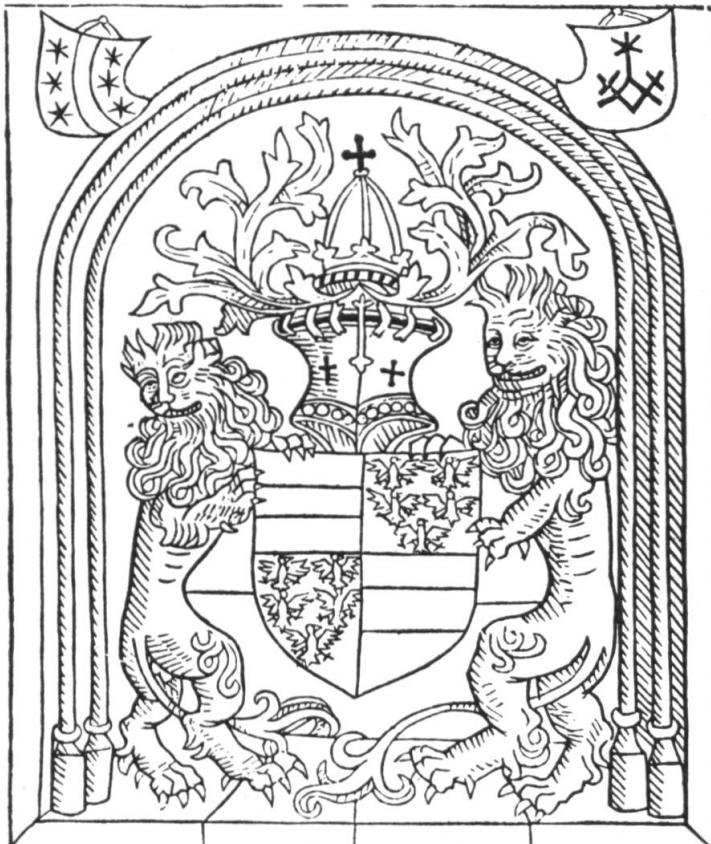
Il n'est pas étonnant qu'une image si remarquable ait laissé des traces dans l'art contemporain. Dans une édition du *Fasciculus temporum*, imprimée par Jan Veldener à Utrecht en 1480, il y a sur la première et la dernière pages ce qu'on appelle un ex-libris universel, montrant un écu vide avec heaume, bourrelet et lambrequins et supporté par deux lions, le tout dans un riche encadrement de feuillages. L'intention était que le possesseur du livre fasse peindre ses propres armes et son cimier dans l'écu et sur le heaume. Ce fut fait dans un exemplaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles (Fig. 1). Les détails héraldiques de l'ex-libris universel sont une évidente copie contournée des parties correspondantes de la gravure sur cuivre du maître W. A., qui a donc été copiée correctement tournée sur la pièce de bois par le xylographe ; les textes aussi en ont été contournées. Les armoiries qui ornent la dernière page du livre intitulé *Dialogus creaturarum optime moralizatus*, imprimé à Gouda en 1480 par Gerard Leeu, sont aussi inspirées par les armoiries de Charles le Téméraire. L'écu, écartelé aux 1 et 4 une fasce, aux 2 et 3 cinq aigles, 2, 2 et 1, est supporté par deux lions et timbré d'un heaume grillé portant une couronne fermée (Fig. 2).

Ce sont les armoiries de l'archiduc Maximilien d'Autriche, plus tard empereur ; les Pays-Bas appartenaient à cette époque à la maison de Habsbourg. Ces armoiries sont encadrées d'un portail orné de deux petites targes. L'une montre un pal accosté de six étoiles à six rais (ville de Gouda). L'autre contient la marque de Leeu.

On a supposé que Leeu aurait copié ces armoiries d'après celles de Veldener, en les retournant correctement (Max Lehrs), mais cette théorie est rejetée par de Brouwere. La ressemblance entre les armoiries de Leeu et la représentation par le maître A. W. de celles de Charles le Téméraire est si évidente, qu'il n'y a pas de doute que les premières n'aient été inspirées par les dernières. Il faut tenir compte du fait que la gravure sur bois ne permet pas autant de finesse que la gravure sur cuivre.

Le *Dialogus creaturarum* est une collection de fables et de contes destinés à être employés par des prédicateurs ou comme lecture édifiante. On l'attribue

primece ut imperius venire valeas unde expullus es Quot nobis prestare dignetur ille qui sine fine viuit et regnat p omnia secula seculorum A M E N



Presens liber Dyalogus creaturarum appellatus forcundis fabulis plenus Per gerardum leeu in annis miiii incisa

Fig. 2. Gravure sur bois imprimée sur la dernière page du « Dyalogus creaturarum » (1480).
(Bibliothèque royale de Belgique.)

parfois à un certain Nicolaus Pergamenus (de Bergame), ou au docteur Magninus ou Mayno de Mayneri de Milan († 1370). Ce recueil contient 122 contes, tous illustrés d'une gravure sur bois. Le livre était très répandu au moyen âge et une édition suédoise fut préparée par l'imprimeur Johann Snell. Elle est datée du 20 décembre 1483. Elle partage avec le *Remigius, Magister que pars* du même imprimeur, l'honneur d'être le plus vieux livre imprimé en Suède. Le livre est une simple réimpression de celui de Leeu et contient les mêmes gravures sur bois, mais contournées. Les armoiries ont été adaptées aux conditions locales et l'écu contient les trois couronnes de l'Etat de Suède. Le heaume a été remplacé par une petite branche portant une rose avec deux feuilles. L'écu est supporté par deux lions. Cette gravure est, elle aussi, contournée par rapport à celle de Leeu et par conséquent par rapport à celle du maître A. W. Elle rappelle celle de Veldener, mais il y a de petites différences de détail. L'image de Snell est encadrée par un portail gothique, non armorié. Par contre, au-dessous de l'image deux écus, réunis par un ruban, sont pendus à une branche. L'un contient un rameau à deux feuilles, armes qui n'ont pu être identifiées. Dans l'autre se trouve la marque de Snell. On ne connaît que deux exemplaires parfaits de ce livre et quatre exemplaires incomplets (Planche II).



Fig. 3. Gravure sur bois imprimée dans le Nouveau Testament de 1526.
(Bibliothèque royale de Suède.)

son étude sur les armoiries de l'Etat de Suède²⁾ que l'édition suédoise du *Dialogus creaturarum* donne la plus ancienne représentation des armoiries de l'Etat de Suède munies de supports. On doit cependant rappeler les armoiries (reproduites aussi par Hildebrand) de l'église de Kalmar, dans la province d'Upland, dans lesquelles l'écu à trois couronnes est tenu par un guerrier armé de toutes pièces, et par un paysan. Hildebrand date cette image de 1482, c'est-à-dire de l'année précédent l'édition de Snell, mais évidemment il ne regarde pas les deux hommes comme des tenants au sens propre. On peut en dire autant des monnaies sur lesquelles Gustave Vasa est représenté debout tenant l'écu aux armoiries de l'Etat devant lui. Par

²⁾ « Antiquarisk tidskrift för Sverige », tome 7, 1882.



pñs liber · dialo
appellatus iocū
impressus per
artis imp̄lorie
holm incep̄tus et munere dei finitus est. Anno dñ
M.cccc. lxxxiij. Mensis dec̄bris in vigilia thome.



gus creaturaz
dis fabulplen⁹
Johānem Snell
mgr̄m. in stock

Gravure sur bois imprimée sur la dernière page de l'édition suédoise
du « Dialogus creaturarum » (Stockholm 1483)

(Bibliothèque royale de Suède.)

contre les lions ne sont pas la seule forme qu'aient eu les supports des armoiries de l'Etat de Suède. Au XVI^e siècle l'usage n'est pas fixe. Le colophon du *Nouveau Testament*, édité en 1526, porte les armoiries de l'Etat de Suède avec un écu écartelé des trois couronnes de Suède et des armes de la dynastie des Folkungar, avec sur le tout les armes de la famille Vasa. L'écu est timbré d'une couronne ouverte et tenu par deux sauvages très velus mais sans leurs couronnes de feuilles ni leurs massues. La surface entre les têtes des deux sauvages est remplie par un ornement analogue à des lambrequins (Fig. 3).

Au verso du titre de la *Bible* de Gustave Vasa éditée en 1541, les armoiries sont semblables, mais les tenants sont un sauvage et une femme sauvage. Ils sont tous deux très velus, portent une couronne de feuilles, l'homme est ceint de feuilles et il porte une massue. Cette magnifique gravure sur bois est datée de 1541, et on pense qu'elle a été faite pour cette *Bible* (Planche III).

Déjà en 1530 Ludwig Dietz, de Rostock, avait imprimé une variante du *Novum testamentum* avec, sur le titre, les armoiries de l'Etat de Suède, supportées par deux lions. Du même type sont les armoiries sur le *Rechtmessige Erklerung* de Gustave Vasa, imprimé en 1545 par Amund Laurentsson, et sur le *Någre stycker aff then Danske Crönicke*, édité en 1558 avec les *Sanferdige Suar på någhre stycker vthi then Danske Crönicke*, composés par Peder Swarts par ordre du roi. Il ne s'agit pas de copies directes de l'image du *Dialogus creaturarum* de Snell, mais celle-ci a cependant servi de modèle. La nouvelle représentation est cependant beaucoup plus richement composée, avec un écu écartelé chargé d'un sur-le-tout au lieu des simples armes à trois couronnes. Elle est exécutée avec une habileté artistique remarquable (Fig. 4).

Toutefois les deux sauvages n'avaient pas définitivement gagné les champs. Arthur Sjögren³⁾ fait mention de deux fers de reliures, sur lesquels les armoiries



Fig. 4. Gravure sur bois imprimée dans « Peder Swart, Suar på then Danske Crönicke, Stockholm 1558. (Bibliothèque royale de Suède.)

³⁾ *Svenska kungliga och furstliga bokägaremärken*, Stockholm 1915.

PRIMA GRAMMATL
CES RVDIMENTA.
in gratiā puerorum scholæ Regiæ
Stockholmensis concinnata.



STOCHOLMIAE-
Excudebat Andreas Torstani
Anno 1579.

Cum gratia & priuilegio Regie maiestatis.

Fig. 5. Gravure sur bois imprimée dans « Billius, Prima grammatices rudimenta », Stockholm 1579.
(Bibliothèque royale de Suède.)

ment sans couronnes et la queue passée entre les jambes, mais dès 1614 ils ont la couronne fermée et la queue fourchue et levée sur un *Rättegångs Ordinantie* imprimé chez Ignatius Meurer à Stockholm (Fig. 6).

Il n'y a pas grand-chose à dire des variations ultérieures des lions. Ils ont suivi le développement du style, mais ne montrent aucun changement sinon dans la position de leurs têtes. Tantôt on les a représentés en profil pur, les têtes tournées l'une vers l'autre, tantôt un des lions ou tous

sont tenues par deux sauvages, un homme et une femme. De ces fers, l'un se trouve sur un ouvrage de 1577 et l'autre fut employé par Sigismond en 1592. Les armoiries qu'Eric XIV fit monter sur le château de Reval avaient, à ce que l'on dit, des sauvages comme tenants, tandis que dans les châteaux de Vadstena et de Kalmar les armoiries étaient tenues par des lions. En outre on peut mentionner qu'en 1579 l'imprimeur Anders Torstensson imprima une grammaire latine, *Prima grammatices rudimenta*, composée par le recteur Johannes Billius, et dont le titre porte les armoiries de l'Etat. Celles-ci ont dû être copiées sur l'image correspondante du *Nouveau Testament* et l'écu y est aussi tenu par deux sauvages (Fig. 5). Il est étrange que près de cent ans plus tard, en 1624, sur un *Breff på the Jorde-Godzen och Kyrckotijenderna*, que Gustave II Adolphe donna comme cadeau à l'Université d'Upsal, figurent exactement les mêmes armoiries que sur le *Nouveau Testament*. Sauf cette exception, les lions étaient, à cette époque-là, devenus les supports des armes de Suède et avaient reçu la forme qu'ils ont encore actuellement. En 1626, ils se rencontrent encore exceptionnellement sans couronnes et la queue passée entre les jambes, mais dès 1614 ils ont

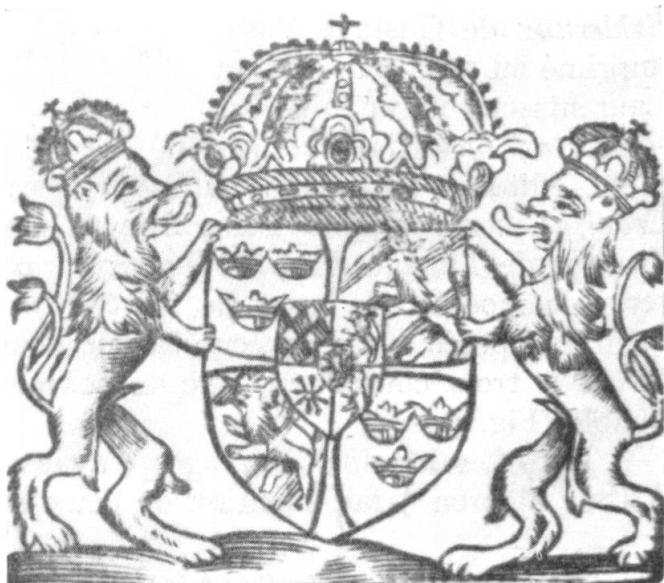


Fig. 6. Gravure sur bois imprimée dans Rättegångs Ordinantie, Stockholm, 1614.
(Bibliothèque royale de Suède.)



Gravure sur bois imprimée sur le revers du titre dans la Bible
du roi Gustave Ier Vasa, Upsal 1541
(Bibliothèque royale de Suède.)

les deux ont la face tournée vers le spectateur, jusqu'à ce que, au commencement du XVIII^e siècle, sous l'influence de Johan Carl Hedlinger, graveur de monnaies et de médailles, on les fit regardants, position qui fut considérée comme plus correcte et qui fut sanctionnée par la loi sur les armoiries du Royaume du 15 mai 1908 (Fig. 7). On attend une révision des armoiries de l'Etat pour laquelle on doit espérer que l'on adoptera à nouveau pour les lions la queue non fourchue et que leur couronne sera ouverte. La couronne fermée est une couronne qui ne devrait pas être employée sur les supports mais seulement au-dessus de l'écu. Les supports, s'ils doivent être couronnés, doivent porter la couronne héraldique, couronne ouverte identique à la couronne noble suédoise. Cette couronne était à l'origine une couronne royale et fut portée comme telle encore par Gustave Vasa. C'est Eric XIV, son fils, qui fut le premier en Suède à employer une couronne fermée. A titre de comparaison on peut mentionner qu'en 1907 on a supprimé les couronnes fermées des têtes des supports dans les armoiries des Pays-Bas, quand par une étude approfondie de l'histoire de l'héraldique on eut constaté leur caractère non héraldique. Les supports des armoiries des Pays-Bas ne sont donc plus couronnés.

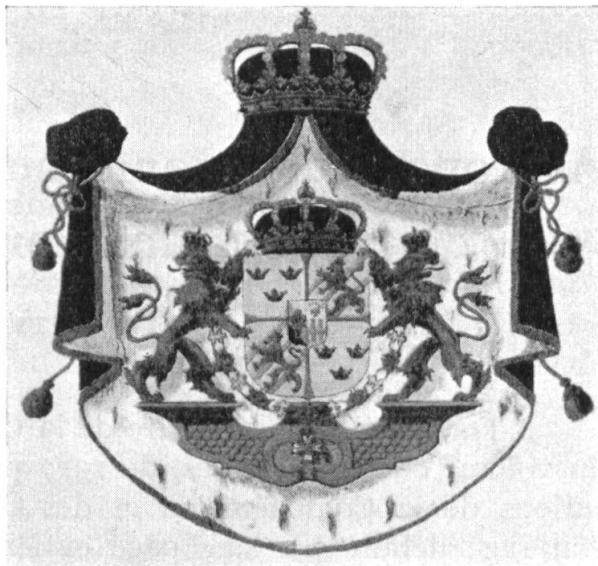


Fig. 7. Armoiries de Suède selon la loi sur les armoiries de l'Etat du 15 mai 1908.